

Réf. : PM/15016285

Lausanne, le 25 juin 2014

Arrangement entre l'Union européenne et la Confédération suisse sur les modalités de sa participation au bureau européen d'appui en matière d'asile : Réponse à la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

La consultation mentionnée en titre a retenu toute notre attention et notre intérêt, et nous vous remercions de nous avoir consultés.

Nous sommes favorables à l'arrangement négocié entre la Suisse et l'Union européenne. Nous relevons que les synergies engendrées par cette future collaboration peuvent être à la source d'une réduction des coûts globaux dans le domaine de l'asile. Par ailleurs, nous relevons que les deux parties sont gagnantes dans cet arrangement : une participation de la Suisse à l'EASO permettra à notre pays de bénéficier de l'expertise d'autres Etats européens et ainsi de mieux protéger ses intérêts tout en soutenant les autres pays par sa propre expertise.

En vous remerciant d'avance pour l'intérêt que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- par courriel, à Mme Giuseppina Iampietro et à M. Markus Peek, ODM
- OAE
- SPOP, Chef de service et Secteur juridique